CONVENTION NATIONALE.

PIECES

Contenues dans l'envoi des corps administratifs du département de la Gironde,

Dont l'impression a été ordonnée par décret de la Convention, du 18 avril, sur l'adresse lue à la barre par les députés extraordinaires du même département, le dudit jour.

EXTRAIT des registres du conseil général du département de la Gironde.

Séance du 10 avril 1793, l'an 2e. de la république française.

AUJOURD'HUI 10 avril 1793, l'an second de la république française, le conseil général du département de la Gironde, assemblé en permanence.

Les membres composant le comité de sûreté générale, sont entrés, et ont dit qu'ils avoient à communiquer à l'administration des pieces importantes, qui exigeoient une prompte délibération, à laquelle il conviendroit qu'assistassent des membres du district et de la municipalité.

Sur quoi :

Le conseil général a fait inviter les membres du district et de la municipalité, composant le comité de défense générale, actuellement assemblé dans la maison du département, à se rendre à la séance.

Et après leur arrivée, les portes ayant été closes, les membres du comité de sûreté générale ont annoncé à l'assemblée, qu'en

conséquence de sa réquisition faite par le directoire du département à la gendarmerie nationale, de conduire au bureau de la poste aux lettres les couriers extraordinaires expédiés par des particuliers qui pourroient traverser le département, il en avoit été conduit ce matin un, chargé de paquets très-volumineux à l'adresse, pour la plupart, de différentes sociétés populaires, depuis Paris jusqu'à Toulouse, et quelques-uns pour des particuliers, connus dans cette ville pour y propager des principes propres à troubler l'ordre social. Qu'ayant fait l'ouverture de ces derniers paquets, ils avoient vu avec effroi qu'ils contenoient plusieurs imprimés, où l'on prêchoit ouvertement la révolte contre la Convention nationale et les autorités constituées, et dont la provocation ne tendoit à rien moins qu'à engager les citoyens de tous les départemens à se rendre à Paris, en aussi grand nombre qu'il seroit possible, pour y égorger, comme des victimes nécessaires au salut de la patrie, une partie des membres de la Convention nationale, les ministres et les chefs de diverses administrations; que ce projet atroce, grossiérement voilé dans les écrits imprimés, se trouve dans les termes les plus formels, dans une lettre écrite par un particulier actuellement à Paris, envoyé par plusieurs de ces hommes mal famés, qui se sont efforcés de porter le trouble dans notre ville. Lesdits membres du comité de sûreté générale ont demandé que les pieces fussent lues, afin que l'assemblée pût délibérer sur les moyens qu'il conviendroit de prendre, pour rompre un complot qui ne tend à rien moins qu'à dissoudre entiérement la république, par la destruction de la Convention nationale, et l'anarchie affreuse qui en seroit la suite.

En conséquence, le secrétaire général fait lecture, 1°. d'un imprimé intitulé : *Lettres de J. B. Lacoste, député du Cantal, à ses commettans*, n°. 2, *en date du* 1er. *février 1793*.

2°. Un autre imprimé intitulé : *Rapport fait à la société des amis de la liberté et de l'égalité, séante aux ci-devant Jacobins à Paris, le 3 mars 1793, par Collot-d'Herbois, sur les nombreuses accusations à porter contre l'ex-ministre Rolland.*

3°. Un autre imprimé intitulé : *Circulaire du comité de correspondance de la société des Jacobins, aux sociétés affiliées, en date du 6 mars* 1793.

4°. Un autre imprimé intitulé : *Copie de l'adresse des citoyens de Marseille, à la Convention nationale, en date du 17 mars 1793,* déja connue par la Convention, et si justement improuvée par elle; à la suite est une copie de la lettre des mêmes, aux quarante-huit sections de Paris, etc. On y lit cet ordre donné à la Convention : » décrétez que les appellans au peuple, ces

traîtres, ces scélérats ne doivent plus occuper de place auprès des députés de la sainte montagne. »

5°. Un autre imprimé intitulé : *Un mot d'Anacharsis-Cloots, sur les conférences secretes entre quelques membres de la Convention*, dans lequel se trouve ce vœu : » plût à dieu que la journée du 2 septembre se fût étendue sur tous les chefs-lieux de la France ! Nous ne verrions pas aujourd'hui les Anglais appellés en Bretagne par des prêtres qu'il ne falloit pas déporter, mais septembriser. »

6°. Un autre imprimé intitulé : *Circulaire de la société des amis de la liberté et de l'égalité, séante aux ci-devant Jacobins à Paris, en date du 26 mars 1793*, qui finit par cette exhortation sanguinaire : » Freres et amis, les maux de la république sont au comble : que la nation se leve, que les départemens s'expliquent et fassent justice des Brissot, Gensonné, Vergniaud, Guadet, du général Dumouriez, de tous autres généraux conspirateurs, de Claviere et de Beurnonville, des cinq administrateurs généraux des postes, et de tous autres fonctionnaires publics traîtres à la patrie. »

7°. Un autre imprimé intitulé : *Profession de foi de Marat, l'ami du peuple, adressée au peuple français en général, et à ses commettans en particulier, du 30 mars 1793.*

8°. Un autre imprimé intitulé : *Circulaire de la société des amis de la liberté et de l'égalité, séante aux ci-devant Jacobins à Paris, en date du 5 avril 1793*, dans laquelle on trouve les passages suivans :

» Vos plus grands ennemis sont au milieu de vous, ils dirigent vos opérations. O vengeance !!! .... Ils conduisent vos moyens de défense..... Oui, freres et amis, oui c'est dans le sénat que de parricides mains déchirent vos entrailles ! Oui, la contre-révolution est dans le gouvernement..... dans la Convention nationale ! C'est-là, c'est au centre de votre sûreté et de vos espérances, que de criminels délégués tiennent les fils de la trame qu'ils ont ourdie avec la horde des despotes qui viennent nous égorger ! .... C'est-là qu'une cabale sacrilege, dirigée par la cour d'Angleterre et autres....

» Levons-nous tous ! mettons en état d'arrestation tous les ennemis de notre révolution, et toutes personnes suspectes ; exterminons sans pitié tous les conspirateurs, si nous ne voulons être exterminés nous-mêmes.

» Que les départemens, les districts, les municipalités, que toutes les sociétés populaires s'unissent, et s'accordent à réclamer auprès de la Convention, à y envoyer, à y faire pleuvoir des pétitions, qui manifestent le vœu formel du rappel instant de tous les membres infideles qui ont trahi leurs devoirs, en ne

voulant pas la mort du tyran, et sur-tout contre ceux qui ont égaré un si grand nombre de leurs collegues. De tels délégués sont des traîtres, des royalistes, ou des hommes ineptes. Déja les intrépides Marseillois sont debout, et c'est pour prévenir leur arrivée, que la cabale scélérate presse l'accomplissement des forfaits du traître Dumouriez.

» Français, la patrie est menacée des plus grands dangers! Dumouriez déclare la guerre au peuple; et devenu tout-à-coup l'avant-garde des féroces ennemis de la France, une partie de son armée, séduite par ce grand criminel, marche sur Paris, pour rétablir la royauté et dissoudre la Convention nationale.

» Aux armes, républicains! volez à Paris; c'est-là le rendez-vous de la France; Paris doit être le quartier général de la république. Aux armes! aux armes!... Point de délibération, point de délai, ou la liberté est perdue! Tous moyens d'accélérer votre marche, doivent être mis en usage. Si nous sommes attaqués avant votre arrivée, nous saurons combattre et mourir, et nous ne livrerons Paris que réduit en cendres!!!... »

9°. Le n°. 6 de la feuille intitulée: *Premier journal de la Convention nationale, ou le point du jour, du 6 avril 1793*, où on lit les passages suivans: » le moment de la vengeance nationale est arrivé; il n'y a plus à balancer, il faut que le peuple se sauve lui-même; mais pour cela il faut qu'il se leve tout entier, et qu'il suive l'exemple des Marseillois.

» Alors, qu'une légion de nouveaux Brutus se forme, que les traîtres soient exterminés, et la cause de la liberté sera triomphante.

» Laveaux a prouvé sans réplique que les divisions qui déchirent la république, partent du sein de la Convention nationale, et que, pour les faire cesser, il faut que le marais de la Convention s'éleve jusqu'à la montagne, ou que la montagne écrase le marais.

» Que la sagesse qui préside à vos délibérations, qui dicte vos décrets, éclaire la conduite de ces perfides mandataires, et déconcerte leurs coupables projets; ou plutôt dites-leur, au nom de tous leurs commettans, au nôtre: citoyens, jusqu'ici nos collegues, vous avez perdu la confiance du peuple; fuyez du milieu de nous; ne souillez plus le sanctuaire de la liberté de votre haleine empestée; allez rejoindre les émigrés dont vos trahisons secondent les entreprises; couvrez-vous du moins des armes des courageux scélérats qui déchirent le sein de leur mere; ne vous parez pas d'une hypocrite tendresse, pour lui porter des coups plus sûrs, dans l'ombre dont vous savez vous envelopper; entendez-vous, représentans de Coblentz, cet arrêt

sort de la bouche de nos vrais représentans ; il exprime notre volonté : obéissez, ou craignez la fureur d'un peuple justement irrité.

» Il est constant que la majeure partie des départemens demande le rappel des députés qui ont voté l'appel au peuple ; mais cette mesure ne suffit pas. Les scélérats ne demandent pas mieux, ils ont les poches pleines, ils iront sous un autre ciel jouir du fruit de leurs rapines. Je voudrois qu'avant de les chasser, on les obligeât de vuider leurs poches.

10°. Une lettre du comité de correspondance de la société des Jacobins de Paris, à la société des républicains aux récollets de Bordeaux, en date du 6 avril 1793.

11°. Une lettre de F. Defieux, au citoyen Grignon, en date du 6 avril 1793, renfermant, sous le même couvert, les trois lettres suivantes.

12°. Une lettre du citoyen Blanchard à son épouse, en date du 6 avril 1793, où l'on trouve les mots suivans : » Ce sont les députés de la Gironde qui nous causent tout le mal ; mais j'espere qu'avant qu'il soit peu, ils n'en causeront plus. Nous attendons nos braves Marseillois de jour en jour, qui, en arrivant dans Paris, vont faire la recherche de tous ces royalistes, et leur feront passer le goût du pain. »

13°. Une lettre du citoyen Delpech, à Jean Fontanes, en date du 6 avril 1793.

14°. Une autre lettre de L. Delpech, à J. B. Garrigon, même date.

Après cette lecture, l'assemblée ouvre la discussion. Plusieurs propositions sont faites, l'assemblée adopte les suivantes.

Le conseil général du département de la Gironde, réuni avec les commissaires du district et de la municipalité.

Considérant combien il est important pour le salut de la république, que la Convention nationale soit promptement et sûrement instruite des complots affreux formés pour la dissoudre, par l'expulsion ou le massacre d'une partie de ses membres.

Considérant que les imprimés et les lettres dont la lecture vient d'être faite, contiennent des invitations formelles au meurtre et à des attentats contre la représentation nationale, et que la Convention vient de rendre, dans sa sagesse, une loi qui déclare criminels et punit des peines les plus séveres, ceux qui osent se permettre de pareilles provocations.

Considérant que, dans un moment où les sages mesures prises par la Convention nationale et par les autorités constituées, ont éclairé les citoyens de Paris sur les manœuvres criminelles employées pour les égarer ; les agitateurs ont regardé comme une

derniere ressource, d'appeller dans cette immense cité de toutes les parties de la république, des hommes qu'ils croient pouvoir servir leurs funestes desseins; que tel est évidemment le but de ces écrits incendiaires.

Considérant qu'il est indubitable que les autres paquets dont étoit porteur le courier qui a été arrêté, contiennent les mêmes écrits qui viennent d'être lus, et qu'on ne peut, sans le plus grand danger pour la république, laisser répandre un aussi funeste poison.

Considérant qu'on ne sauroit environner de trop de respect la représentation nationale; et trop assurer l'inviolabilité de ses membres dans les divers départemens où ils ont été envoyés pour appaiser les troubles et déjouer les manœuvres des malveillans; et que rien ne pourroit davantage compromettre leur sûreté, que le mépris et la haine qu'on cherche à jeter sur une partie de la Convention, et les excès auxquels on invite à se porter envers plusieurs des représentans de la nation.

Considérant enfin qu'en mettant au jour la doctrine affreuse prêchée par ces coupables écrits, il est important d'éclairer en même-temps la Convention nationale sur le caractere de leurs auteurs, en les démasquant par leur propre correspondance, où leurs horribles desirs sont annoncés sans déguisement; et en dévoilant les basses intrigues dont ils se servent pour circonvenir les ministres, placer dans leurs bureaux des hommes à leur dévotion, et profiter des besoins de l'état, pour faire, sur les fournitures et approvisionnemens, des profits énormes, calculés jusques sur les décrets qu'ils osent assurer que la Convention nationale doit rendre, conformément à leur vœu.

A arrêté, ouï le procureur-général-syndic,

1°. Qu'il sera envoyé, dans le plus court délai, à la Convention nationale, deux députés, pour lui faire part du complot tramé contre elle, lui remettre le procès-verbal de l'ouverture des paquets qui ont servi à le faire connoître, avec les lettres et les paquets qui y étoient contenus.

2°. Que lesdits députés réclameront de la Convention nationale, au nom du salut public, les mesures les plus promptes et les plus vigoureuses, pour arrêter les suites de ce complot, et en faire punir les auteurs suivant la rigueur des loix.

3°. Que les paquets arrêtés sur le courier extraordinaire expédié par les auteurs dudit complot, seront envoyés en nature à la Convention nationale, pour qu'elle décide dans sa sagesse de l'usage qui en doit être fait.

En conséquence, et dans l'objet du présent arrêté, le conseil

général a nommé les citoyens Parlarrieu et Grangeneuve jeune, administrateurs du département.

Fait en séance du conseil général du département de la Gironde, le 10 avril 1793, l'an deuxieme de la république française.

Signé P. Sers, *président ;* F. Ringues, *secrétaire-général ;* Grangeneuve jeune, *administrateur-commissaire.*

Les députés de la Gironde, soussignés, ont remis avec le présent et leur adresse, quatorze pieces, numérotées de 1 à 14, et paraphées ; plus quinze paquets d'imprimés adressés à diverses sociétés populaires et à des individus.

Signé Grangeneuve jeune, *commissaire-député.*

On a apposé le cachet du bureau sur les ficelles qui réunissent les quinze paquets d'imprimés.

Signé........

Société des amis de la liberté et de l'égalité, séante aux ci-devant Jacobins Saint-Honoré, à Paris.

Comité de correspondance.

Paris, le 6 avril 1793, l'an deuxieme de la république française.

Freres et amis,

Vous trouverez ci-joint une circulaire aux sociétés affiliées, et une adresse des Jacobins au peuple français ; nous vous invitons à les lire publiquement, à les faire réimprimer et afficher : la gravité des circonstances nous a dicté les mesures importantes qu'elles renferment : vous les adopterez sans doute. Ne balancez donc plus, il faut sauver la liberté et la république, ou recevoir des fers ; vous êtes Francais, nous comptons sur vous : il faut vaincre ou mourir ensemble.

Nous sommes, à la vie et à la mort,

Freres et amis,

Les membres du comité de correspondance.

Signé F. Desfieux, *président ;* Lafaye, *vice-président ;* Gaillard, Blanchet, T. Rousseau, Ducos, Sambat, Pereyra, Lambert, Dubusscher, Bassis, Auvret, *secrétaire.*

Lettre du citoyen Louis Delpech au citoyen Fontanes, à Bordeaux.

Paris, 6 avril 1793.

L'ami Desfieux m'a annoncé, mon cher Fontanes, que vous veniez d'*obtenir ici une place dans les bureaux de la marine.*

Cela m'a fait infiniment de plaisir. L'intérêt que je prends à ce qui vous regarde, me fait voir avec bien de la satisfaction le bien qui vous arrive, soyez-en sûr. Rendez-moi, je vous prie, mon cher Fontanes, le service de faire remettre de suite la lettre ci-jointe au citoyen J. B. Garrigon, aux Chartrons, n°. 6 : elle presse, et vous m'obligerez qu'elle ne subisse aucun retard; vous ne douterez pas de ma reconnoissance, et soyez persuadé du desir que j'aurai de vous être utile, si je le puis. Adieu, tout à vous.

L. Delpech.

Mes complimens, je vous prie, au républicain Lacroix, fils cadet.

Signé J. B. Boyer-Fonfrede. Mélinet, *secrétaire*.

Paris, ce 6 avril 1793, l'an deuxieme de la république française.

Chere épouse,

J'ai reçu de tes nouvelles par une lettre du citoyen Brugere; mais cela ne me console pas trop. Je crains que tu ne sois malade, vu qu'il y a un siecle de temps que je n'ai reçu lettre de ta part, ou je crains que je n'aie quelqu'un de mes enfans malade ou mort, que tu ne veuille pas me le marquer. J'aurois attendu le départ du citoyen Fonade pour te donner de mes nouvelles; mais comme je ne suis pas bien sûr qu'il parte la semaine prochaine, comme ce qu'il me dit la derniere fête de pâques qu'il vint me voir, je m'empresse donc à t'écrire par un courier extraordinaire que les Jacobins font partir aujourd'hui. Ils en ont fait partir avant-hier quatre de même, pour dénoncer les députés de la Gironde, que *c'est eux qui nous causent tout le mal; mais j'espere qu'avant qu'il soit peu, ils n'en causeront plus. Nous attendons nos braves Marseillois de jour en jour, qui, en arrivant dans Paris, vont faire la recherche de tous ces royalistes, et leur feront passer le goût du pain.* Il nous faut encore une pareille journée que celle du 10 août, pour que nous soyons tranquilles; sans cela nous serons toujous malheureux. Nous sommes trahis comme on ne puis pas par nos généraux, et tout cela ne dépend que de l'Assemblée, je dis de ceux qui ont toujours été du côté noir plus que du blanc. Parlons de Dumouriez, qu'on croyoit si bon général. Du temps qu'il a été ici, si l'on avoit su sa façon de penser, il ne seroit pas en vie à l'heure présente; car il nous a donné pendant quelques jours bien de l'inquiétude. Il a été à même à venir dans Paris avec son armée pour rétablir la royauté; on le mit en état d'arrestation : les commissaires qui ont porté les ordres, il les a fait mettre en

prison, et a dit à son armée qu'il n'y avoit que de la canaille à Paris, qu'il falloit les exterminer. Juge si nous étions contens : je t'écrivis la derniere fête, donc je te faisois mes adieux ; jeté sans goût, sans avoir envie de rien faire ; le citoyen Fonade m'en a dit autant ; qu'il desiroit beaucoup d'être à Bordeaux, mais il ne pouvoit partir, les barrieres étoient consignées ; actuellement nous avons un peu plus d'espoir : Dumouriez a émigré quand il a su qu'on promettoit cent mille écus à celui qui porteroit sa tête : on a arrêté un de ses espions, qui demande à paroître à la barre. Le général Biron vient de remporter une victoire sur nos ennemis.

Autre trait de bravoure : quatre-vingt-trois de nos volontaires ont tué deux cents quinze ennemis, et ont fait évacuer trois mille deux cents contre-révolutionnaires.

Si Fonade n'est pas parti d'ici dimanche ou lundi prochain, je lui donnerai ordre de te payer un petit compte qu'il me doit, et je le chargerai de quelque peu de monnoie, plutôt que de t'envoyer quelques mauvaises hardes ; j'ai préfére les vendre, et t'envoyer le peu que j'en ai tiré.

Conserve ta monnoie autant qu'il te sera possible, car le citoyen de la monnoie qui me l'a donne est très-éloigné de moi : il m'en coûte une voiture pour y aller ; ainsi cela me revient cher. Si tu n'avois pas fait passer tes pieces de cinq sols, tu pourrois les donner au citoyen Grignon, qui a occasion d'envoyer toujours quelque chose à Paris ; il les donneroit à quelqu'un d'ici.

Dis-moi, je t'en prie, si Bazanac s'est informé à toi si M. Desfieux tenoit toujours son commerce, car voilà deux lettres qu'il m'écrit ; il me dit qu'il est surpris de ne pas recevoir des nouvelles de son beau-frere, et de l'instruire quel est son commerce. Je lui ai répondu à ce sujet. Il a appris que Desfieux et Tolede étoient séparés. Je crois que c'est à toi à qui il s'est adressé ; quoique cela soit, c'est égal. Adieu, bonjour, chere épouse ; il s'en va deux heures : je vais me coucher ; embrasse nos enfans de ma part, et je suis ton fidele époux.

Signé Blanchard.

Paris, le 6 avril 1793, l'an deuxieme de la république française.

Je profite, mon cher Grignon, du courier extraordinaire que nous envoyons à la société de Bordeaux, pour vous apprendre que nous avons reçu des nouvelles de Valenciennes. Dumouriez a émigré ; on s'est saisi de son secrétaire et de deux aides-de-camp ;

on a saisi beaucoup de papiers, et l'on prétend que Gensonné et toute la faction y est furieusement compromise ; il est impossible, vu leurs liaisons, que ce fût autrement. Dumouriez, réuni avec les Autrichiens, va marcher sur le territoire de la république; il voudra profiter du moment de désordre et de la débandade, pour faire une trouée : il faut donc nous réunir, et aller renforcer nos garnisons et nos armées, pour les arrêter sur cul. Ce sont toutes ces circonstances qui nous ont déterminés à vous envoyer un courier extraordinaire pour vous prévenir, et afin que vous donniez la plus grande publicité : envoyez même des couriers ou des exprès dans tous les départemens voisins, en les engageant d'imiter votre exemple.

Je suis très-pressé. Je vous suis bien fraternellement dévoué.

Signé F. DESFIEUX.

Ci-joint quelques lettres, que je vous prie de faire de suite exactement parvenir.

Si Courtois n'est pas parti, dites-lui bien des choses, ainsi qu'à Fontanes. Je les attends pour les placer au bureau de la marine. Il manque de bons patriotes et de grands travailleurs, ainsi qu'au bureau de la guerre. Bonjour.

Lettre écrite au citoyen Garrigon, aux Chartrons, n°. 2, *à Bordeaux, par L. Delpech, en Daltia.*

Paris, samedi 6 avril, à une heure après midi.

Cette lettre-ci, mon bon ami, vous parviendra par un courier extraordinaire, que les Jacobins de Paris envoient dans les départemens ; je présume même qu'elle vous sera remise par le ciroyen Fontane. Ce jeune homme vient d'être nommé dans les bureaux de la marine ici ; faites-lui des honnêtetés.

Revenons, mon bon ami, à notre affaire de chanvres, car c'est de cela seul que je vais vous parler ; elle est conclue, il n'y a pas à reculer : j'attends ce soir un passe-port du Conseil exécutif, et je pars cette nuit pour l'Orient; vous pouvez m'adresser vos lettres chez J. J. Berard. Pour ne vous laisser rien ignorer, je vais tout vous communiquer.

Je commence par la lettre de Berard, dont voici l'extrait.

L'Orient, 27 août 1793.

J'ai reçu votre lettre du 23, citoyen ; je serai flatté d'avoir des

occasions de vous être utile et à votre maison, Boet L. L. G. de Bx. — Il y a ici d'invendues deux parties de chanvres.

L'une, en premiere sorte, au Saint-Pétesbourg, qu'on tient à 70 liv. pour cent, d'environ 1500 quintaux.

L'autre, seconde sorte, du même endroit, qu'on tient à 62 liv. 10 s. Il y en a environ 1000 quintaux.

L'un et l'autre ne sont pas supérieurs, mais passables : on accorderoit deux pour cent d'escompte pour le paiement comptant, etc. etc.

Suivent d'autres choses inutiles à vous dire, et signé J. J. Berard.

Je ne vous renvoie pas sa lettre, parce que j'en aurois besoin pour me réclamer de lui. — Vous saurez ce que J. J. Berard est la premiere maison de l'Orient : je ne la connois que par ses relations avec Tarlairon.

Sivan a terminé avec le ministre, en son nom, pour les chanvres ci-dessus, à raison de 80 livres les premiers, et 72 liv. 10 s. les seconds.

Il y a 4000 livres de promis.

A ce prix, il restera encore, vu le paiement comptant, et l'escompte de deux pour cent que nous recevrons, environ 25,000 liv. de bénéfice. — Sur quoi nous aurons à déduire la commission de l'Orient, celle de Dallarde-Sivan. — Je mets le tout à 5,000 liv. et nous aurons très-clairement 20,000 livres de bénéfice, quand bien même nous n'obtiendrions pas au-dessus de 62 livres 10 sous et 70 livres, ni plus de deux pour cent d'escompte. — Nous serons payé de suite comptant.

Maintenant, mon ami, je prévois comme vous les difficultés que nous pourrons éprouver, et je les ai raisonnées.

Je veux qu'à mon arrivée à l'Orient, les chanvres se trouvent vendus; il nous faudra alors les racheter, et je ne présume pas que, pour les ravoir, nous abandonnions tout le bénéfice de la soumission; mais quand bien même il le faudroit, ce seroit un malheur, et j'aurois au moins couru une chance presque certaine, qui ne devra pas me laisser du repentir. — Le tout en ceci, mon bon ami, dépend de la célérité; il ne faut pas que vous perdiez un moment pour vous procurer des crédits sur l'Orient. Dacosta peut le faire très-aisément; remettez-moi sur Paris, si vous le voulez, des signatures connues, ou la vôtre même que vous m'endosserez, et que j'endosserai ensuite à Longayron, pourvu que vous lui recommandiez de se rendre garant, afin que je n'éprouve pas de difficulté pour le placement. Si même vous faites écrire par A. Dacosta à Longayron, ou à toute autre maison, de se rendre garant des traites que je fournirai à court

jour Paris, cela reviendra au même, nous n'aurons pas besoin dêner. Mon bon ami, ceci est une affaire on ne peut pas plus simple, bonne, et qui nous menera à d'autres; choisissez des moyens que je vous propose, celui que vous voudrez; dégarnissez, s'il le faut, pour quelques jours, une case de votre porte-feuille; mais de la célérité, mon ami; songez qu'un courier est précieux dans une affaire semblable. Quand bien même vous ne me remettriez pas plus de cent mille livres en effets ou crédit, cela suffira, parce que je laisserai à Berard le temps de savoir une partie des traites que je fournirai acquittées avant de finir la livraison; mais il faut me remettre de suite une forte somme: ne craignez pas, vous la recouvrerez bientôt.

J'aime mieux donner la commission à Berard qu'à Longayron, parce que Berard est un brave homme, et la rivalité est à craindre, et que d'ailleurs sa correspondance peut nous faire gagner beaucoup par la suite. — Ne craignez pas les rebuts ni les refus de recevoir de la part de l'ordonnateur; vous pouvez être tranquille sur cet article.

Vous pourriez encore tirer sur Frin, à l'ordre de Longayron, qui m'endosseront; et moi je remettrois à Frin, à vue, sur Dallarde-Sivan.

Voici maintenant la lettre que j'ai écrite à Dallarde-Sivan.

Paris, 5 avril.

J'approuve la soumission que vous avez faite pour mon compte, au ministre de la marine, de lui fournir dans un mois, livrables à l'Orient.

Treize à quinze cents quintaux chanvres, Saint-Pétesbourg, premiere qualité, à 80 liv. le cent.

Neuf cents à mille dits, 2e. à 72 liv. 10 s. le cent.

Le tout payable comptant, à Paris, sur les bordereaux de livraison, qui me seront fournis à l'Orient par l'ordonnateur de ce port, ou à mon chargé de procuration audit lieu.

J. J. Berard.

Dans le cas où je ne fisse pas en personne la livraison, ou bien celui qui délivrera pour moi lesdits chanvres, ou moi-même, seront autorisés à tirer sur vous, à court terme, le montant de ladite livraison, Signé L. Delpech. — Ils ont voulu cette lettre, afin de faire réjaillir sur moi les répétitions du ministre, en cas que je manque aux conditions qu'ils ont formées.

Ainsi, mon ami, il n'y a pas à reculer: faites ce que je vous dis; nous y sommes d'autant plus intéressés, que nous sommes maintenant presque certains de faire beaucoup avec la marine, en raison des changemens qui se sont faits dans l'administration:

c'est pour cela que je ne voudrois pas me noter d'un mauvais côté.

Il est comme positif que la Convention, sans retirer son décret qui rend les villes anséatiques neutres, va le modifier ainsi, (faites-y bien attention) que les navires réputés neutres ne pourront rien exporter que *dans les ports de la république, et que ceux qui enfreindront cette loi, pris par des corsaires français, seront de bonne prise :* il s'ensuivra que nous prendrons ceux qui seront en contravention à nos loix, et que les Anglais prendront ceux qui caboteront dans nos ports. — Ce ne peut que faire augmenter les chanvres; voila pourquoi, sur cet avis, et la certitude du placement, achetez tous ceux que vous pourrez à 66 liv. au-dessous, si vous pouvez : nous n'y perdrons pas.

La marine manque totalement de brai, goudron, résine, etc. Envoyez-moi de suite le prix et la quantité que nous pourrons soumettre de chaque qualité pour un temps déterminé; il y aura gros à gagner sur cet article.

Comme le ministere de la guerre est vacant, je ne puis avoir une réponse pour les canons, boulets, fers, etc. mais quoique je m'absente, rien ne sera négligé, et je crois que ça ira, si les prétentions de nos vendeurs ne sont pas exagérées.

Il en sera de même pour les cordages, je l'espere; mais un peu de patience.

Je crois partir cette nuit; cependant, si j'ai une réponse favorable pour une partie majeure de vins, je bâclerai avant cette affaire, et je réparerai le temps perdu à franc étrier.

Mon ami, la bonne volonté et l'activité ne manqueront pas; mais ne me découragez pas, secondez-moi, n'allez pas me considérer comme un ambitieux insensé; je veux votre bien autant que le mien, je vous l'assure.

Adieu, mon meilleur ami; ma lettre reçue, écrivez-moi à l'Orient, envoyez-moi de suite des remises; cette affaire sera bientôt terminée, et vous verrez que nous en ferons d'autres. Adieu. L. Delpech.

Si nous réussissons dans cette premiere affaire, mon bon ami, comme je l'espere, ce début fera plaisir à L. et nous gagnera sa confiance; ainsi mon ami, prenez garde de ne pas me jeter dans le fossé, L. faites promptement ce que je vous dis.

Ecrivez promptement à Latefa, à Bayonne, pour les brais et goudrons; rassemblez, le plutôt que vous le pourrez, vos parties de chanvre à Bordeaux, afin que je les offre.

Quand arriveront les vins en caisse? par qui, et quand ont-ils été chargés?

Tâchez de remplir l'ordre des 6,000 barils, vin de Sivan, et nous aurons à faire, à l'avenir, avec cette maison. J'attends le plan de cargaison pour le navire.

Mon bon ami, j'espere que les affaires s'arrangeront; si jamais nous avons le bonheur d'avoir la paix, Paris sera un théâtre unique et immense, dont nous tirerons bon parti.

Mon ami, mon cher Garrigon, n'allez pas tergiverser dans cette occasion; si je l'avois craint, je serois passé par Bordeaux; mais je me repose sur votre prudence et votre amitié; ainsi j'espere que vous serez exact à me faire de suite, à l'Orient, les plus fortes remises que vous pourrez.

M. Sabrier se moque de moi, je le vois bien; mais le sieur. V. est marié, ce coquin-là ne me paiera-il jamais? je lui brûlerai la cervelle tôt ou tard; il peut y compter, et je serai homme de parole.

J'ai demandé à Casamajor, depuis long-temps, 100 barils, liqueurs de la Martinique assorties, il ne me les a pas envoyés, etc. Cependant j'en ai promis, j'aurois grand besoin qu'elles fussent ici, car j'en ferois un usage utile. Accélérez cet envoi, je vous en prie.

J.-B. Boyer-Fonfrede.

Paris, le 6 avril, l'an 2[e] de la république française.

Chere soeur,

C'est du centre du patriotisme, les vrais jacobins de Paris, que je t'écris, t'embrasse et te prie de donner une bonne bouteille de vin au courier patriotique que nous envoyons aux bonnes sociétés, non aux récolets, mais au club national fondateur du club, avec le brave Desfieux, malgré l'ingratitude d'Israël à son égard. J'embrasse ma chere cousine et tante. Je me porte bien; je te salue, et suis ton ami et frere,

Signé Pereyra.

Adresse des citoyens libres de Barbézieux, à la Convention nationale.

Citoyens représentans,

Les habitans de la ville de Barbézieux se sont constamment montrés les plus ardens défenseurs de la liberté et de l'égalité: leurs personnes et leurs moyens ont été dans un continuel dévouement à une cause si noble. Depuis que la France a secoué

le joug du despotisme, ils ont suivi et propagé avec empressement les principes salutaires qui peuvent seuls devenir la base solide du bonheur du peuple ; ils ont vu sans crainte les efforts des tyrans pour saper l'autorité nationale ; les nombreux défenseurs que notre petite ville a envoyés aux frontieres, dès les premiers dangers qui ont menacé la patrie, ceux qu'elle a fournis à différentes fois pour calmer les insurrections du dedans, les peres de famille qui sont en ce moment dans les départemens de la Vendée et des deux Sèvres, en face des rebelles qu'ils domptent à chaque instant; toute leur jeunesse qui s'est empressée de souscrire à l'enrôlement au-dessus du contingent fixé en vertu de la loi sur le recrutement, est prête à partir ; les dons patriotiques de tous les genres, en effets et argent ; ceux qu'ils ont envoyés, ceux dont ils ont aidé les volontaires employés dans l'intérieur, sont autant de témoignages énergiques de leurs sentimens passionnés pour la liberté. Les citoyens de Barbézieux ne peuvent-ils pas aussi se prévaloir, avec raison, d'avoir su maintenir parmi eux la parfaite exécution de vos loix, et d'avoir joui jusqu'ici d'une tranquillité qui est le fruit précieux d'une fermeté courageuse et d'une surveillance prudente et ferme ? Ils n'ont point cherché à consigner leur mérite dans de grands mots et de pompeuses adresses auprès de vous ; ils n'ont fait que leur devoir, en faisant tout ce qu'ils ont pu, et sachant apprécier les momens des législateurs qui travaillent au bonheur du peuple ; ils auroient craint de vous distraire de vos occupations précieuses, pour vous entretenir d'eux ; ils ont agi en hommes libres, et ont laissé à leurs actions et à leurs exemples le soin de leur apologie.

Les citoyens de Barbézieux frémissent d'indignation contre tous les traîtres qui déchirent aussi impitoyablement le sein de la patrie, et osent la menacer de sa ruine. Leur confiance pour le salut public est en vous, législateurs, qui concentrez l'autorité autour de laquelle tous les Français doivent se rallier pour combattre en masse tous ceux qui s'en séparent, ou cherchent à l'outrager.

La crise violente qu'éprouve en ce moment le corps politique, a sans doute paru favorable aux conspirateurs. Du sein de l'anarchie qu'ils prêchent et enhardissent, ils ont osé tirer un monstre hideux qui menace de nous dévorer ; l'intrigue l'accrédite publiquement, lui recrute des satellites, et marque ses victimes.

Quelle est cette autorité tyrannique et usurpée qui cherche à s'élever ? Celle qui a été confiée à nos représentans n'existe-t-elle plus ? La Convention est-elle sans moyens et sans pouvoirs ? Non, citoyens représentans, vous vivez, nous vivons, et nous devons

être sûrs que vòus luttez avec succès contre nos ennemis communs.

Par quel excès d'audace d'autres que vous, législateurs, d'autres que ceux qui ont pouvoir de la nation, ont-ils des agens qui parcourent la république? Pourquoi des couriers expédiés par eux portent-ils en toutes diligences des circulaires, des invitations au peuple contre ses propres mandataires? Quelle est donc cette puissance naissante, qui commande déja et indispose contre ceux qui ont entre leurs mains le dépôt de l'autorité nationale? Les rênes du gouvernement français sont-elles donc au gré des tyrans; et ceux qui avoient juré de mourir avant de les céder, sont-ils généreusement péris victimes de leur serment?

Nous vous dénonçons les manœuvres et les entreprises criminelles de nos ennemis, qui se servent sans doute du crédit qu'avoit obtenu la société des Jacobins à Paris, pour propager, sous le nom de quelques-uns de ses membres, une doctrine perverse, sanguinaire et subversive de toute existence sociale. Des conspirateurs seuls, et non vos collegues, ont pu concevoir les projets affreux qu'elle suggere. Marat n'a point signé cette provocation désorganisatrice, ou bien il doit cesser d'être législateur.

Nous vous envoyons ces adresses circulaires, que nous a remises un courier extraordinaire; ce catéchisme d'horreurs dont les feuilles sont imprimées de sang, et enseignent la méthode des atrocités.

Nous abandonnons à votre pouvoir et à vos loix, de nous préserver désormais de la crainte même de voir passer dans notre ville des missionnaires d'une semblable doctrine.

Représentans, nous resterons fideles à l'autorité légitime, qui ne réside que dans l'assemblée des députés de la nation; et nous serons toujours les ennemis de ceux qui veulent nous fatiguer par l'anarchie, pour nous précipiter plus sûrement dans les bras que nous tend le perfide despotisme.

Fait et arrêté en l'assemblée populaire des citoyens libres de Barbézieux, le 12 avril 1793, l'an deuxieme de la république française.

Signé Cabrit, *volontaire;* Paillhoy, *volontaire;* Nadaud, Rozet, *volontaires;* Berthelier, Dubreuilh, Huchet, Boidron, Cante, Bandau, Dubuisson, Rochard, Jobert, Russenau, Daviand l'aîné, Daviand, Loquet, Lecourt jeune, Jarnan, Porchereau, Chosons, Borvet, Trabouillet, Gellineau, Numenat, Pepand, Guimbellot, Lamorine, Demontet, Merlier, Leviaud.

Pétition remise par les citoyens Parlarieux et Grangeneuve, le 18 avril 1793.

18 avril.

Citoyens législateurs,

Guerre aux tyrans, guerre aux traîtres, guerre aux anarchistes et aux brigands; respect pour la Convention nationale, seul centre autour duquel puissent se rallier les vrais amis de la république: tel est le cri des citoyens du département de la Gironde et de la ville de Bordeaux. Ils ont proclamé avec la plus grande solemnité, vos décrets contre l'infâme Dumouriez, et ils s'empressent de vous dénoncer quelques-uns de ses complices. Dumouriez a voulu nous donner un roi; les citoyens de la Gironde vous dénoncent des hommes qui, pour atteindre au même but, travaillent à dissoudre la Convention. Dumouriez a violé la représentation nationale par l'arrestation de vos commissaires; les citoyens de la Gironde vous dénoncent des scélérats qui veulent égorger une partie de cette représentation. Dumouriez a tenté de corrompre l'armée dont le commandement lui étoit confié, et de soulever les Français contre les Français; les citoyens de la Gironde vous dénoncent des hommes pervers, qui soufflent dans tous les départemens le feu de la guerre civile.

Citoyens législateurs, les commissaires que vous avez envoyés dans le département de la Gironde, dans une crise où il est si essentiel de surveiller les ennemis intérieurs, ont cru nécessaire de former un comité de sûreté générale, qui, de concert avec les corps administratifs, suivît toutes les démarches des hommes suspects, et recueillît les preuves des complots qu'ils oseroient méditer contre la patrie. Ce comité a fait arrêter un courier extraordinaire, porteur de plusieurs paquets volumineux, dont les uns sont à l'adresse de citoyens que leur conduite impatriotique a fait soumettre à une vigilance particuliere; les autres sont envoyés à des sociétés populaires.

Le comité de sûreté générale et les corps administratifs ont dressé procès-verbal de ces divers paquets, et la correspondance qu'ils renferment a paru si étrange, et pouvoit être si fatale à la république, qu'ils ont délibéré de nommer deux députés, pour venir les soumettre à votre examen. On y exhorte tous les citoyens des départemens à se porter à Paris, pour y massacrer une partie des membres de la Convention: on y annonce l'arrivée prochaine, à Paris, de Marseillois qui doivent, dit-on, égorger

les victimes qu'on désigne ; on y excite à l'insurrection contre les autorités constituées ; on y invite les citoyens à des meurtres, qu'on qualifie de vengeances nationales ; on y dénonce sans preuves plusieurs députés comme complices de Dumouriez, et on les voue, non au glaive des loix, mais aux poignards des assassins ; on y proclame le mépris du principe fondamental de la république, que le vœu seul de la majorité est présumé le vœu de la nation ; on y demande que telle partie de la Convention exerce seule les droits que le peuple a délégués à tous ; on y prépare le fédéralisme, contre lequel vous avez décrété la peine de mort, par l'injure faite aux départemens dont on menace les députés ; on y fait l'apologie des meurtres du 2 septembre, et on les provoque de nouveau, par les regrets qu'on y exprime de ne les avoir pas vu ensanglanter toutes les parties de la république ; on y voit enfin quelques intrigans spéculer sur les besoins de la république, annoncer des bénéfices énormes sur des fournitures qu'ils sont chargés de lui faire ; déclarer qu'ils ne craignent pas les pertes qui pourroient résulter du rebut sur les fournitures, parce qu'ils sont sûrs des commissaires ordonnateurs.

Où en sommes-nous donc, législateurs, si vous ne réprimez pas ces manœuvres, et si vous tolérez qu'on fasse circuler dans la république le germe des dissentions civiles ? Veut-on allumer dans le midi le feu terrible qui a dévoré les bords de la Loire ? Veut-on que l'incendie et la mort ne fassent de la république qu'un vaste cimetiere ? Eh ! que deviendra-t-elle cette republique naissante, si, quand elle est assaillie au-dehors par des ennemis puissans, on la décompose au-dedans par l'anarchie ; si on l'attaque jusques dans le temple où on l'a proclamée ? Législateurs, chacun de vous a cessé d'appartenir à son département, pour appartenir à la république entiere, et la république entiere demandera compte de chacun de vous aux scélérats qui oseroient en attaquer un seul. . . . . S'il est des traîtres dans votre sein, qu'ils soient punis, mais par la loi ! Tant que vous n'avez pas prononcé le décret d'accusation, ceux-là qui osent les menacer, sont des assassins et des complices de Dumouriez. Citoyens législateurs, nous déposons sur votre bureau les pieces que nous vous avons dénoncées ; nous demandons qu'elles soient examinées par un comité, et que, par le développement d'une grande énergie, vous fassiez entrer dans le néant tous les conspirateurs. Les citoyens de la Gironde sont aussi les hommes du midi : vous avez déclaré qu'ils ont bien mérité de la patrie, ils sauront en bien mériter encore. Vous êtes environnés de braves Parisiens, nous sommes tranquilles. Les vainqueurs du 10 août, les premiers fondateurs de la république, sauront la maintenir. Cepen-

dant nous voulons seconder leur courage, et nous sommes aussi debout ; nous y sommes pour la patrie, et pour vous qu'elle a chargés du soin de la sauver. On parcourt les départemens pour faire des levées de brigands, que l'on veut diriger contre la Convention. Au moindre mouvement de leur part, nos légions citoyennes volent à votre secours; et si, dans l'agitation que le royalisme et l'aristocratie, trop souvent déguisés sous le masque d'un patriotisme ardent, s'efforcent de perpetuer au sein de cette grande cité, quelqu'attentat étoit commis sur la représentation nationale, nous le déclarons à la France entiere, qui, n'en doutez pas, imiteroit notre exemple, nous ne nous reposerions sur personne du soin de la vengeance : nous accourerions tous pour mourir avec vous, ou laver dans leur sang le crime de vos assassins.

Signé PARLARRIEU, GRANGENEUVE jeune.

Collationné sur l'original. *Signé* MELLINET, *secrétaire*.

A DIJON, chez P. CAUSSE, imprimeur du département. 1793.

f19